

CHARTRE DE BIENTRAITANCE

Je reconnais que l'établissement est un lieu de vie et un lieu de soins, c'est dans ce cadre que le contrat de séjour s'établit.

Je reconnais le résident / le patient comme un être à part entière, avec son identité propre, et je veille à maintenir ce sentiment d'identité.

Je prends en compte les attentes et les besoins du résident / du patient et tente d'y répondre. Je tiens compte de ses capacités d'adaptation et essaye d'apaiser ses inquiétudes. Je me réfère au projet personnalisé afin de maintenir ou restaurer une autonomie optimale.

Je prends en compte les goûts, les habitudes du résident / du patient et préserve sa liberté de penser, de choisir d'aller et de venir.

Je m'assure du consentement du résident / du patient, je favorise la qualité des soins, intimement liée à une bonne connaissance du résident / du patient, de ses pathologies, de son état de dépendance. Je participe à la prise en charge de la douleur en l'évaluant et en soulageant le résident / le patient.

Je respecte le résident / le patient, préserve sa dignité et son intimité dans mon accompagnement au quotidien.

Je reconnais le droit du résident / du patient à l'information, lutte contre le sentiment d'abandon et d'exclusion.

Je participe au projet de vie individualisé du résident, j'y associe la famille ou l'entourage. Je favorise la continuité du lien social et l'ouverture vers l'extérieur.

Je favorise la convivialité lors des repas, et m'engage à en faire des moments de plaisir.

J'accompagne, en équipe, le résident et / ou le patient en fin de vie, j'apporte écoute et soutien à sa famille.

Je me comporte et communique de façon adaptée.

J'ai le devoir de dénoncer toute situation de maltraitance.

Je m'inscris dans un engagement professionnel qui implique une évaluation de mes pratiques et qui favorise la formation continue, garante de ma compétence professionnelle.

